

Saint Germain Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Paragon ID

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 30 juin 2022**

Saint-Germain Audit

32, rue de Paradis
75010 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Paragon ID

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2022

A l'Assemblée Générale de la société Paragon ID,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 995.452,50 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 octobre 2022

Les Commissaires aux Comptes

Saint Germain Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

 Marie-Stéphanie Descotes-Genon

 Flora Camp

Marie-Stéphanie Descotes-Genon

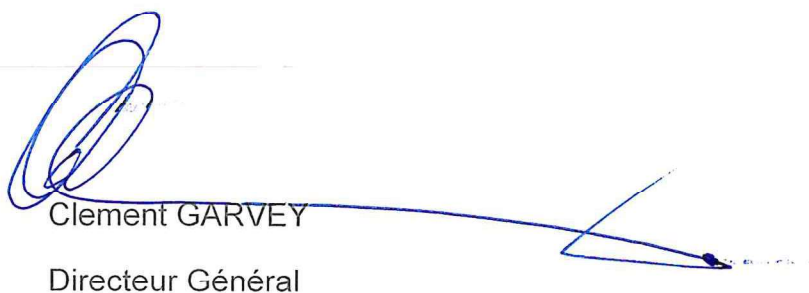
Flora Camp



Argent-sur-Sauldre, le 20 octobre 2022

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022, nous déclarons que le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à la somme de 995 452.50 Euros.



Clement GARVEY
Directeur Général